

**Régime de retraite des employées et
des employés de l'Université de
Sherbrooke**

**États financiers
au 31 décembre 2016**

**Régime de retraite des employées et
des employés de l'Université de
Sherbrooke**

**États financiers
au 31 décembre 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Situation financière	4
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	5
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	6
Notes complémentaires	7 - 19



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité de retraite du
Régime de retraite des employées et des employés
de l'Université de Sherbrooke

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958
Télécopieur : 819 821-3640
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke au 31 décembre 2016 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke

Le 24 mai 2017

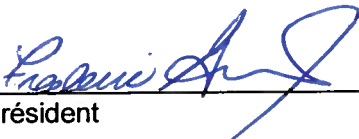
¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke
Situation financière
 au 31 décembre 2016


	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 4)	985 379 417	880 371 064
Intérêts, dividendes et autres comptes à recevoir	4 161 792	3 581 837
Trésorerie	<u>2 804 735</u>	<u>1 049 580</u>
	992 345 944	885 002 481
Passif		
Frais d'administration et honoraires de gestion à payer	<u>1 015 547</u>	<u>784 042</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	991 330 397	884 218 439
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 6)		
	<u>895 328 000</u>	<u>831 959 000</u>
EXCÉDENT	96 002 397	52 259 439
Répartition – actif net disponible pour le service des prestations		
Fonds du participant	331 565 638	297 642 971
Fonds – Université	317 039 741	286 157 958
Fonds général	342 372 250	299 418 016
Fonds des cotisations volontaires	352 768	315 874
Fonds conservateur		<u>683 620</u>
	<u>991 330 397</u>	<u>884 218 439</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,



 Président



 Membre

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>884 218 439</u>	<u>850 163 261</u>
Augmentation		
Revenus de placements		
Titres à revenu fixe		
Intérêts et autres	5 645 001	5 865 884
Titres à revenu variable		
Dividendes	10 797 221	11 547 142
Variations de la juste valeur des placements	97 338 969	22 537 476
Cotisations		
Employées et employés		
Services courants	15 548 951	15 331 282
Université		
Services courants	20 644 368	20 258 126
Services passés	156 701	154 149
Transferts provenant d'autres régimes	2 542 599	2 503 222
	<u>152 673 810</u>	<u>78 197 281</u>
Diminution		
Transferts à l'extérieur du régime lors d'une retraite ou d'un décès	13 518 901	17 350 752
Prestations de retraite versées par le régime	17 344 549	15 522 560
Transferts à l'extérieur du régime lors de départs, de divorces et autres	4 032 614	4 915 975
Frais d'administration (note 8)	10 665 788	6 352 816
	<u>45 561 852</u>	<u>44 142 103</u>
Augmentation nette	<u>107 111 958</u>	<u>34 055 178</u>
Solde à la fin	<u>991 330 397</u>	<u>884 218 439</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>831 959 000</u>	<u>776 539 000</u>
Maintien du régime		
Prestations constituées (*)	35 697 100	33 020 300
Intérêts cumulés sur les prestations (*)	47 465 300	46 525 400
Transferts à l'extérieur du régime nets des transferts provenant d'autres régimes	(15 008 900)	(19 763 500)
Prestations versées	<u>(17 344 500)</u>	<u>(15 522 600)</u>
	<u>50 809 000</u>	<u>44 259 600</u>
Changement d'hypothèses et expérience		
Incidence des modifications sur les hypothèses actuarielles à la fin de l'exercice (note 6)	767 000	15 830 000
Pertes (gains) actuariels reconnus à la suite de la nouvelle évaluation actuarielle et rendement réel sur l'actif de la composante CD (note 5)	<u>11 793 000</u>	<u>(4 669 600)</u>
	<u>12 560 000</u>	<u>11 160 400</u>
Variation nette	<u>63 369 000</u>	<u>55 420 000</u>
Solde à la fin	<u><u>895 328 000</u></u>	<u><u>831 959 000</u></u>

(*) Selon les hypothèses établies par le comité de retraite du régime au 31 décembre de l'année précédente (note 5).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE

La description du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke (ci-après le « régime de retraite ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte des règlements du régime de retraite.

Généralités

L'Université de Sherbrooke (ci-après l' « Université ») offre à l'ensemble de ses employées et de ses employés un régime de retraite, en vertu duquel les cotisations sont versées par l'employeur ainsi que par les participantes et les participants. Le régime de retraite est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Règlements du régime

Les droits des participantes et des participants, à compter du 1er janvier 1992, sont établis en fonction des sommes créditées à leur compte au fonds du participant et au fonds – Université. En tout temps avant leur retraite, les participantes et les participants peuvent se prévaloir d'une option de remplacement en vertu de laquelle leurs droits seraient établis en fonction du nombre d'années de service créditées.

Les droits des participantes et des participants pour les années de service antérieures au 1er janvier 1992 sont établis en fonction du nombre d'années de service créditées. Cependant, à l'égard de ces années, les participantes et les participants peuvent, en tout temps avant leur retraite, se prévaloir d'une option de remplacement en vertu de laquelle leur rente serait établie en fonction des sommes créditées à leur compte au fonds du participant et au fonds – Université.

Politique de capitalisation

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur, les participantes et les participants doivent financer le régime de retraite de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du régime de retraite. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle périodique aux fins de capitalisation (note 5).

Âge de la retraite

La participante ou le participant peut prendre sa retraite à partir de l'âge de 55 ans. Toutefois, l'âge normal de la retraite est de 65 ans.

Prestations de retraite établies selon la composante à cotisations déterminées (CD)

Les prestations sont établies en fonction du capital accumulé dans le fonds du participant et le fonds – Université. Le fonds du participant est le fonds où sont déposées les cotisations des participantes et des participants, et le fonds – Université est le fonds où sont déposées les cotisations de l'employeur.

Prestations de retraite établies selon la composante à prestations déterminées (PD)

Les prestations sont calculées en tenant compte du nombre d'années de service créditées, multiplié par 1,6 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire annualisé.

Pour les participantes et les participants qui ont choisi le taux de cotisation réduit, la prestation est établie selon le nombre d'années de service créditées, multiplié par 1,3 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire annualisé.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Prestations PD versées par un régime en vertu de la loi (ARC)

La prestation provenant de la composante PD ne pourra être supérieure au plus petit des montants suivants :

- a) 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées, multipliés par le nombre d'années de service créditées.
- b) 2 890 \$ multipliés par le nombre d'années de service créditées (2 819 \$ en 2015). Ce montant est indexé selon les dispositions applicables des lois fiscales.

Le nombre d'années de service créditées est limité à 35 à l'égard des années créditées avant le 1er janvier 1992.

Répartition de l'actif net

L'actif net est réparti entre divers fonds de la façon suivante :

– Fonds du participant

Les cotisations provenant des participantes et des participants, et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations, sont accumulées dans ce fonds.

– Fonds – Université

Les cotisations provenant de l'Université et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations sont accumulées dans ce fonds.

– Fonds général

Ce fonds comprend les cotisations normales versées en excédent de celles requises aux fonds du participant et de l'Université. Il comprend aussi les cotisations spéciales pour combler les déficits actuariels ainsi que les virements des fonds du participant et de l'Université pour les participantes et les participants qui prennent une prestation provenant du régime. Les sommes servant à l'achat d'une prestation à laquelle la participante ou le participant a droit sont alors versées dans ce fonds.

– Fonds des cotisations volontaires

Les cotisations volontaires des participantes et des participants, et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations, sont accumulées dans ce fonds. Les prestations relatives à ces cotisations sont versées à même ce fonds. Il n'est actuellement plus permis aux membres de verser des cotisations volontaires.

– Fonds conservateur

Ce fonds est destiné à recevoir les sommes transférées des autres fonds en vue d'assurer aux participantes et aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur retraite.

2 - MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ou les obligations au titre des prestations de retraite, le régime de retraite se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

2 - MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur, des participantes et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participantes, les participants et les autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participantes et les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le régime de retraite pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

Contrats à terme et options sur devises

Le régime de retraite n'utilise pas la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats à terme et options sur devises auxquels il recourt pour se protéger des fluctuations du taux de change provenant des placements investis en devises. Par conséquent, les contrats à terme et options sur devises sont constatés à l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont présentées au poste Variations de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, utilisée par le promoteur aux fins comptables.

Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le régime de retraite. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Cotisations

Les cotisations des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les prestations de retraite versées à des participantes, des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés à la date d'encaissement ou de décaissement.

Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participantes et de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participantes et les participants et, dans le cas du décès de participantes et de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint ou que les prestations devant être versées n'atteignent pas la totalité des cotisations versées.

Conversion des devises

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements.

Impôts sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

4 - PLACEMENTS

	2016	2015
	\$	\$
Fonds régulier		
<i>Titres à revenu fixe</i>		
Billets à escompte à court terme	10 904 277	34 697 475
Obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada (a)	234 722 783	184 826 924
Obligations émises par le gouvernement américain (b)	3 318 736	954 535
Obligations émises par les sociétés (fonds communs) (c)	2 009 637	3 257 728
Obligations émises par les sociétés (d)	11 347 523	10 917 452
Titres hypothécaires garantis à rendement réel (e)	5 069 689	5 775 096
Hypothèques commerciales (fonds communs) (f)	22 921 622	22 306 811
<i>Titres à revenu variable</i>		
Actions canadiennes	262 002 149	215 359 919
Actions étrangères – États-Unis	44 906 027	45 585 171
Actions étrangères – Europe, Asie et Extrême-Orient (E.A.E.O.)	11 455 694	12 133 343
Actions mondiales (fonds communs) (g)	321 163 780	297 102 384
<i>Placements alternatifs</i>		
Obligations de pays émergents (fonds communs)	55 764 584	45 625 303
<i>Produits dérivés</i>		
Contrats à terme sur devises	(207 084)	1 145 084
Fonds conservateur		
<i>Titres à revenu fixe</i>		
Billets à escompte à court terme		304 773
Obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada (h)		239 144
<i>Titres à revenu variable</i>		
Actions canadiennes de grande capitalisation		139 922
	<u>985 379 417</u>	<u>880 371 064</u>

- (a) Les obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ont une échéance moyenne de 4,26 années (4,3 années au 31 décembre 2015). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 1,30 % (1,13 % au 31 décembre 2015). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 3,73 années (3,71 années au 31 décembre 2015).
- (b) Les obligations émises par le gouvernement américain ont une échéance moyenne de 19,15 années (29,9 années au 31 décembre 2015). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 2,12 % (3,01 % au 31 décembre 2015). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 14,28 années (19,55 années au 31 décembre 2015).
- (c) Les obligations émises par les sociétés (fonds communs) ont une échéance moyenne de 8,58 années (8,42 années au 31 décembre 2015). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 3,06 % (2,96 % au 31 décembre 2015). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 6,09 années (5,92 années au 31 décembre 2015).
- (d) Les obligations émises par des sociétés ont une échéance moyenne de 4,73 années (5,03 années au 31 décembre 2015). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 1,83 % (1,96 % au 31 décembre 2015). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 3,31 années (3,38 années au 31 décembre 2015).

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

4 - PLACEMENTS (suite)

- (e) Les titres hypothécaires garantis à rendement réel portent intérêt au taux de base déterminé par le fiduciaire, indexé annuellement à la date anniversaire du titre en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) à cette date. Ces titres ont un taux d'intérêt variant de 6,15 % à 6,89 % (5,67 % à 6,99 % au 31 décembre 2015) et ont une échéance moyenne de 7,6 années (8,6 années au 31 décembre 2015). Ces titres sont assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement.
- (f) Les hypothèques commerciales (fonds communs) ont une échéance moyenne de 3,25 années (3,08 années au 31 décembre 2015). Le taux de rendement à l'échéance de ces hypothèques commerciales est, en moyenne, de 3,12 % (3 % au 31 décembre 2015). La durée moyenne pondérée de ces hypothèques commerciales est de 2,74 années (2,7 années au 31 décembre 2015).
- (g) Un montant de réserve de 4 528 859 \$ (495 418 \$ en 2015) a été inclus dans les honoraires des gestionnaires à titre de frais de performance relative à l'indice d'un gestionnaire en 2016 ainsi qu'en diminution de la juste valeur du placement. Au 31 décembre 2016, un montant de réserve de 6 442 692 \$ (3 052 241 \$ au 31 décembre 2015) inclus dans les placements est remboursable si ce gestionnaire n'atteint pas le rendement ciblé.
- (h) Il n'y a aucune obligation émise par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada dans le fonds conservateur au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2015, les obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada avaient une échéance moyenne de 2,81 années. Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations était, en moyenne, de 0,93 % et la durée moyenne pondérée de ces obligations était de 2,76 années.

Les placements sont confiés à deux institutions financières qui agissent en qualité de gardiens de valeurs du régime. La gestion des placements est effectuée par huit institutions spécialisées en gestion de portefeuilles.

Produits dérivés

Le régime de retraite a conclu des contrats à terme sur devises américaines en vertu desquels il est tenu de vendre à l'avenir des montants de devises à des taux de change prédéterminés. Ces contrats, liés à des placements investis en devises étrangères, atténuent les fluctuations futures des taux de change. Une stratégie d'options permettant d'améliorer le potentiel de gains de la stratégie ci-dessus est également utilisée.

Les contrats à terme sur devises, en dollars canadiens, se détaillent comme suit :

	2016		2015	
	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
<i>Échéance</i>				
1 mois	110 181 000	(207 084)	179 391 000	1 145 084

Processus d'évaluation

Les instruments financiers du régime de retraite qui sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement de placements.

La juste valeur des titres à revenu fixe, à l'exception des titres hypothécaires garantis à rendement réel et des hypothèques commerciales (fonds communs), est établie à partir de la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date du bilan.

La juste valeur des titres hypothécaires garantis à rendement réel est équivalente au coût de ces placements, car les taux d'intérêt sont indexés annuellement à la date anniversaire du titre selon le niveau de l'IPC.

La juste valeur des hypothèques commerciales (fonds communs), des titres à revenu variable et des placements alternatifs est établie à partir du cours de fermeture à la date du bilan.

La juste valeur des contrats à terme sur devises est établie en considérant le coût de remplacement des contrats en vigueur aux conditions actuelles du marché.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

4 - PLACEMENTS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2016
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe – Autres	24 931 260	260 293 318		285 224 578
Titres à revenu fixe – Titres hypothécaires			5 069 689	5 069 689
Titres à revenu variable	639 478 909		48 741	639 527 650
Placements alternatifs	55 764 584			55 764 584
Contrats à terme sur devises			(207 084)	(207 084)
	<u>720 174 753</u>	<u>260 293 318</u>	<u>4 911 346</u>	<u>985 379 417</u>
				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe – Autres	25 564 539	231 940 303		257 504 842
Titres à revenu fixe – Titres hypothécaires			5 775 096	5 775 096
Titres à revenu variable	570 271 998		48 741	570 320 739
Placements alternatifs	45 625 303			45 625 303
Contrats à terme sur devises			1 145 084	1 145 084
	<u>641 461 840</u>	<u>231 940 303</u>	<u>6 968 921</u>	<u>880 371 064</u>

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2016

4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente un rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

				2016
	Titres à revenu fixe	Contrats à terme	Titres à revenu variable	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 775 096	1 145 084	48 741	6 968 921
Gain net (perte nette) (*)				
Réalisé(e)		7 417 026		7 417 026
Non réalisé(e)		(207 084)		(207 084)
Acquisitions				
Cessions	(705 407)	(8 562 110)		(9 267 517)
Solde à la fin	<u>5 069 689</u>	<u>(207 084)</u>	<u>48 741</u>	<u>4 911 346</u>
				2015
	Titres à revenu fixe	Contrats à terme	Titres à revenu variable	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 423 001	223 425	48 741	6 695 167
Gain net (perte nette) (*)				
Réalisé(e)		(29 848 699)		(29 848 699)
Non réalisé(e)		1 145 084		1 145 084
Acquisitions		29 625 274		29 625 274
Cessions	(647 905)			(647 905)
Solde à la fin	<u>5 775 096</u>	<u>1 145 084</u>	<u>48 741</u>	<u>6 968 921</u>

(*) Le gain net (la perte nette) non réalisé(e) est présenté(e) à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Variations de la juste valeur des placements.

5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le régime de retraite définit son capital comme étant l'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du régime de retraite en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 7), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquiescer ses obligations courantes. De plus, le régime de retraite a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le régime de retraite est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) et au Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire qui exigent qu'un régime de retraite fasse l'objet d'une évaluation actuarielle complète, selon les approches de capitalisation et de solvabilité, au moins une fois tous les trois ans. Le régime de retraite pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation et de solvabilité, le cas échéant, en exigeant que le promoteur verse des cotisations d'équilibre spéciales en sus des cotisations pour services courants.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2015, a été publiée en septembre 2016 et a été déposée auprès de Retraite Québec. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée en date du 31 décembre 2018 et sera déposée au cours de l'exercice 2019.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Au 31 décembre 2015, le régime de retraite avait un surplus actuariel de 39 328 200 \$ selon l'approche de capitalisation et un déficit actuariel de 168 625 900 \$ selon l'approche de solvabilité. La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite a été établie à 884 218 400 \$, alors que la valeur actuarielle du passif du régime de retraite (soit les obligations au titre des prestations de retraite) a été établie à 844 890 200 \$ selon l'approche de capitalisation.

La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite servant à déterminer la situation financière selon les approches de capitalisation et de solvabilité est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du régime de retraite. La valeur actuarielle du passif du régime de retraite et les cotisations pour services courants selon les approches de capitalisation et de solvabilité ont été calculées en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Cotisations

À partir du 21 décembre 2014, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations ont été effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	5,92 %	4,08 %	6,58 %	2,08 %
Taux réduit (*)	4,86 %	3,34 %	5,34 %	2,08 %

À partir du 1^{er} janvier 2017, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations seront effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de la dernière évaluation actuarielle du 31 décembre 2015.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	6,27 %	3,73 %	6,23 %	2,82 %
Taux réduit (*)	5,14 %	3,06 %	5,06 %	2,82 %

(*) Pour les participantes et les participants qui en font le choix et dont le salaire est inférieur à 1,5 fois le maximum des gains admissibles de Retraite Québec.

Si les exigences actuarielles pour les services passés et courants exigent une cotisation additionnelle, celle-ci est partagée par les participantes et les participants ainsi que par l'Université à raison de 45 % et de 55 % respectivement.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite a été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 décembre 2015 par la société d'actuaire Mercer.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les principales hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

- Augmentation des salaires : 3,0 % par année (3,0 % en 2015)
- Indexation des rentes pour les participantes et les participants ayant terminé :
 - Avant le 1er janvier 2007 : 0,25 % par année en 2016 (0,25 % en 2015)
 - Après le 31 décembre 2006 : 1,00 % par année en 2016 (1,00 % en 2015)
- Taux de rendement net des actifs
(taux d'actualisation) : 5,75 % (5,75 % en 2015) pour 2016 et les années suivantes
- Taux d'inflation : 2,0 % par année (2,0 % en 2015)

Les données et hypothèses démographiques et certaines données économiques sont fondées sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation et sont mises à jour annuellement. Les principales hypothèses démographiques ont trait notamment à la mortalité, à l'âge de la retraite prévu et à la cessation d'emploi. Les hypothèses utilisées aux fins de l'établissement des états financiers sont légèrement différentes des hypothèses utilisées aux fins de capitalisation (note 5).

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Le régime de retraite est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du régime de retraite prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres à revenu fixe, les titres à revenu variable, les placements alternatifs et les produits dérivés. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.

Les principaux risques financiers auxquels le régime de retraite est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de marché

- Risque de change :

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises étrangères et des contrats à terme, et est atténué par la politique de gestion des devises. Cette dernière s'applique uniquement aux placements exposés au risque de change contre le dollar américain.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

– Risque de change :

Le risque de change est associé aux fluctuations des taux de change des placements effectués en devises étrangères. Voici les détails du risque de change pour les placements :

	2016		2015	
	\$	%	\$	%
Investissement total exposé au risque de change	434 768 000	44,12	399 631 000	45,39
Investissement couvert contre le risque de change (*)	(110 181 000)	-11,18	(179 391 000)	-20,38
Investissement net exposé au risque de change	324 587 000	32,94	220 240 000	25,01

(*) La couverture contre le risque de change est effectuée par l'utilisation de contrats à terme sur devises contre le dollar américain.

Répartition par devise de l'investissement net exposé au risque de change

		2016	2015
		\$	\$
USD	Dollar américain	314 097 000	210 100 000
EURO	Euro	7 793 000	8 060 000
JPY	Yen	2 697 000	2 080 000

Au 31 décembre 2016, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations de la juste valeur des placements auraient diminué ou augmenté d'environ 3 246 000 \$ (2 202 000 \$ au 31 décembre 2015). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

– Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers.

Les titres à revenu fixe portent intérêt à taux fixe et exposent donc le régime de retraite au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Certains fonds communs de placement exposent indirectement le régime de retraite au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2016, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes auraient diminué ou augmenté d'environ 9 377 000 \$ (7 418 000 \$ au 31 décembre 2015). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

– Risque de fluctuation de la juste valeur des placements :

Le risque de marché correspond également au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché, autre que celle découlant du risque de change et de taux d'intérêt. Le régime de retraite est exposé à ce risque en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé le régime de retraite varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours et des rendements futurs et la composition de l'actif.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

– Risque de fluctuation de la juste valeur des placements :

Le régime de retraite gère le risque du marché – risque de fluctuation de la juste valeur des placements principalement par la diversification, à l'échelle mondiale, de ses placements dans différents secteurs et par diverses stratégies de placement.

Le régime de retraite est exposé aux fluctuations de la juste valeur en raison des actions, des obligations et des parts de fonds communs de placement. Au 31 décembre 2016, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 96 961 000 \$ (83 845 000 \$ au 31 décembre 2015). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important. Certains fonds communs de placement exposent aussi indirectement le régime de retraite au risque de fluctuation de la juste valeur des placements.

Risque de crédit

Le régime de retraite est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières à l'égard du régime. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Le régime de retraite gère activement les risques de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. La politique de placement prévoit des restrictions quant à la concentration acceptable du portefeuille par émetteur.

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le régime de retraite à un risque de crédit représentent des intérêts, des dividendes et d'autres comptes à recevoir, de la trésorerie ainsi que des placements investis en obligations, en titres hypothécaires garantis et en billets à escompte. Les fonds d'obligations et d'hypothèques commerciales (fonds communs) exposent également indirectement le régime de retraite au risque de crédit. L'exposition maximale, directe et indirecte, correspond à 353 025 000 \$ (313 537 000 \$ au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, le portefeuille du régime de retraite est largement diversifié. La plus grande concentration de crédit direct se trouve dans les titres émis par le gouvernement fédéral du Canada pour un montant correspondant à 38 % (32 % au 31 décembre 2015) des actifs financiers exposés au risque de crédit.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les liquidités du régime de retraite sont analysées afin de s'assurer que le régime puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations courantes et acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le régime de retraite investit l'ensemble de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés dans des conditions dites normales.

Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Honoraires des gestionnaires		
Frais de base	4 429 417	4 078 542
Frais liés à la performance	4 528 859	495 418
Honoraires des gardiens de valeurs	207 684	214 867
Honoraires des actuaires	464 251	440 892
Honoraires des avocats	914	1 820
Honoraires de l'auditeur	25 869	28 054
Salaires	249 124	305 556
Rapport annuel, assurances et autres frais d'administration	327 808	324 369
Frais de délégation versés à l'Université de Sherbrooke	431 862	463 298
	<u>10 665 788</u>	<u>6 352 816</u>